



Déclaration liminaire - CDEN 12/11/2024

Monsieur le Préfet,

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

En ce premier CDEN de l'année scolaire 2024-2025, la FCPE du Gard reste inquiète. Malgré un nouveau ministre, les problématiques scolaires restent les mêmes pour le système éducatif français : force est de constater que les acteurs du parcours des élèves peinent à œuvrer dans le même sens.

La communauté éducative doit construire ensemble une vraie dynamique de parcours dans laquelle chaque acteur est complémentaire et doit assurer les missions qui sont les siennes. Elle joue un rôle collectif pour assurer l'apprentissage, le développement personnel et social des élèves, et contribue à créer une école où chaque élève peut s'épanouir et réussir dans l'école publique, laïque et inclusive de la République

En ce début d'année scolaire, la FCPE du Gard doit faire face à bien trop de problématiques dénoncées depuis des années mais qui restent non résolues à ce jour.

Concernant le rôle des parents d'élèves dans la communauté éducative :

... Comment pouvons-nous défendre l'intérêt des élèves quand certains chefs d'établissement :

- Refusent de mettre en place la commission électorale et empêchent les parents de se réunir afin de préparer les élections scolaires,
- Rayent la mention FCPE sur les listes déposées, parce qu'il "n'y a jamais eu de liste FCPE dans mon école, et que ça ne va pas commencer maintenant !"
- Montent leur propre liste aux élections avec des parents qu'ils "aiment bien et qui, eux, ne feront pas de vague",

- Refusent de communiquer les coordonnées des familles qui ont donné leur autorisation de communication, ou qui refuse l'affichage de la FCPE,
- Organisent les élections sans tenir compte des textes de loi, et qui s'offusquent quand les parents d'élèves leur rappellent leurs obligations.

... Comment pouvons-nous participer aux instances scolaires :

- Quand certains chefs d'établissement refusent de convoquer les suppléants au conseil d'école ou d'administration et de les laisser participer aux réunions.
- Quand ils omettent d'aborder les préoccupations et les demandes formulées par les représentants des parents d'élèves
- Quand ils ne transmettent pas en pièces jointes, les documents de travail du conseil d'école ou d'administration, ce qui ne nous laissent pas la possibilité d'en prendre connaissance avant la réunion, sous prétexte "que c'est le même que l'année dernière"
- ou bien qu'ils refusent des suspensions de séances pour justement que nous puissions nous concerter sur lesdits documents.
- Quand les conseils de classe ou les commissions disciplinaires se tiennent en milieu de journée alors que nous travaillons.
- Quand le CDEN qui nous réunit en ce moment même se tient en même temps que les CDAPH où nous siégeons également.

La collaboration entre les familles et l'école est essentielle pour créer un environnement cohérent et harmonieux entre la maison et l'école. Les parents d'élèves souhaitent simplement s'assurer que les intérêts des élèves et des familles sont pris en compte dans les décisions de l'école et contribuer à l'amélioration du cadre scolaire et des conditions d'apprentissage.

Concernant les conditions d'accès à l'école : comment pouvons-nous garantir un enseignement de qualité ...

- Quand l'école n'est pas sûre. La sécurité des élèves doit être une priorité à l'intérieur de l'école mais aussi à l'extérieur pour les élèves et les adultes afin de se rendre sereinement sur ce lieu d'apprentissage. L'actualité est tragique : la violence verbale ou physique, le harcèlement, ... Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités et réagir afin de sécuriser l'accès aux apprentissages pour nos enfants.

Comment pouvons-nous garantir la continuité pédagogique ...

- Quand nous pouvons questionner la gestion des ressources humaines de l'Education Nationale : des absences prévisibles apparemment non anticipées (comme des congés maternité, ou des opérations prévues, ...), et surtout aucune solution proposée par les services de l'Education Nationale pour nos enfants qui peuvent ne pas avoir certains cours depuis la rentrée par manque de personnels qualifiés. Nous déplorons les absences non remplacées des personnels (enseignants, médecin, infirmière, assistante de service social ... pour en citer quelques-uns) dans les établissements scolaires et déplorons également les conséquences directes de ses absences sur la qualité de la scolarité de nos enfants : retard dans les apprentissages, absence de solutions proposées, problèmes de transports, problématique de garde d'enfants, mise en place d'adaptations à la scolarité, question sur l'orientation, préparation aux examens...

- Alors que Madame la rectrice reste silencieuse aux sollicitations de la FCPE sur cette problématique. L'Éducation nationale a pourtant l'obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières obligatoires inscrites aux programmes d'enseignement tels qu'ils sont définis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Or, le manquement à cette obligation légale qui a pour effet de priver un élève de l'enseignement considéré pendant une période appréciable, est constitutif d'une faute de nature à engager la responsabilité de l'État.

Enfin et concernant l'école Inclusive, où Madame la Ministre indique vouloir renforcer le soutien aux élèves en situation de handicap pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques en favorisant ainsi une intégration plus harmonieuse dans le parcours scolaire.

Commençons déjà par déployer des moyens financiers et humains. Trop d'élèves avec des notifications d'AESH sans accompagnants pour la mise en place des aménagements pourtant notifiés par la MDPH.

Poursuivons :

- en respectant les notifications pour le MPA, par exemple : bien trop d'enseignants refusent que les élèves utilisent cet outil en prétextant que ce n'est pas juste pour les autres, ou bien que ces habitudes de travail sur un "cahier 24x32 broché à petits carreaux" prime sur le handicap et les besoins particuliers de certains de ses élèves.

-mais aussi en transmettant aux parents les bonnes informations : que certains enseignants référents cessent de dire que le GEVASCO est le PPS, que la présence des parents et autres professionnels n'est pas indispensable lors des RESS, qu'une notification d'AESH- M, c'est 6 heures de présence auprès de l'élève "et pas plus !", qu'une admission d'une journée en IME signifie stopper nette la scolarisation en milieu ordinaire ou bien d'indiquer que la déscolarisation d'un élève va accélérer son admission dans un établissement médico-social,...

- enfin, en accompagnant les familles afin d'avoir toutes les cartes en mains pour faire les choix de scolarisation pour leurs enfants. Le livret rédigé par le service de l'école inclusive est certes un bon début, mais nous devons contribuer à son déploiement et à l'accès de ces informations pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves et des familles.

Il nous faut construire ensemble une vraie dynamique de parcours, dans laquelle l'ensemble des acteurs réfléchissent et choisissent des réponses qui restent inclusives pour les enfants et leurs familles.

Il va sans dire que dans toutes ces situations singulières où l'accès de l'enfant au droit fondamental d'aller à l'école est fortement réduit, le parcours social et professionnel des parents est impacté de manière très dommageable, l'enfant et sa famille faisant face à un phénomène d'exclusion sociale que nous ne pouvons pas ne pas considérer.

Vous devez mesurer les dommages sociaux et psychologiques parfois irrémédiables pour l'enfant comme pour ses parents dû à des accompagnements approximatifs et à de la désinformation des services de l'Education Nationale.

Pour conclure, la FCPE du Gard a déjà sollicité vos services, Monsieur le Directeur Académique, sur l'ensemble de ses problématiques. En effet, nous avons pu, lors d'échanges, souligner le

caractère exceptionnel de certaines situations, mais, nous devons admettre qu'elles sont encore bien trop nombreuses pour ne pas les prendre en compte.

Comme l'indique le colibri de Pierre RAHBI : « Je le sais, mais je fais ma part. ».

Donc plutôt que de ne rien faire parce que l'on se sent impuissant ou que l'on pense que la solution doit venir des autres, la communauté éducative peut agir, chaque acteur avec ses compétences, à son échelle... Et même si pris isolément nos actions semblent dérisoires, c'est grâce à la somme des actions des colibris que nous sommes que les choses changeront.

La FCPE du Gard poursuit son accompagnement des familles afin de garantir à chaque enfant une chance de réussite et nous sommes prêts à poursuivre le travail avec l'ensemble des acteurs du parcours de nos enfants pour atteindre cet objectif. L'éducation est un droit : nous refusons que les dysfonctionnements institutionnels portent atteinte à la scolarité de nos enfants et à leur vie future.

Nous vous remercions pour votre attention.

Sabrina GIRAULT

Présidente de la FCPE du Gard.